

# RUE 189

## Journal de l'inter-région

**SNAD CGT**

Numéro 27 - février 2015

11  
+  
30  
+  
34  
+  
48  
+  
66

Spécial CTSD

### CFDT – CGT – Solidaires – UNSA (\*)

#### Déclaration préalable CTSD du 5 février 2015

Monsieur le Président,

C'est le premier CTSD qui se tient depuis les élections professionnelles du 4 décembre dernier. Avec un taux de participation de près de 90 %, les personnels de l'inter-région de Montpellier ont conforté la légitimité des organisations syndicales qui vont intervenir en comité technique, en commissions paritaires, et qui agiront de quelque autre manière avec eux, pour la défense de leurs intérêts.

Cela traduit un intérêt certain et une forte inquiétude des douaniers pour les enjeux qui lient leur situation propre à l'avenir de notre administration. Cela traduit aussi d'une certaine façon une volonté de ne pas se laisser faire et d'être entendus.

Notre comité technique se réunit juste deux semaines après le comité de réseau du 22 janvier au cours duquel nos représentants nationaux ont dénoncé l'attitude du ministère et de la direction générale.

En effet, malgré le rejet quasi unanime de la communauté douanière et malgré nos États Généraux, au cours desquels des intervenants représentatifs du tissu économique et social ont pu exprimer des avis résolument opposés aux propositions de l'administration, la version 3 du projet stratégique que vous voulez mettre en oeuvre confirme la volonté de la DG de centraliser des missions, au-delà de ce qui a été annoncé aux personnels (Fiscalité routière, Tabac, TGAP..).

#### SOMMAIRE :

- Page 1 : Déclaration liminaire
- Page 2 : Suite déclaration.
- Page 3 et 4 : Compte-rendu

Le dialogue, dont nous sommes parvenus à faire en sorte qu'il soit porté au niveau ministériel, n'a pas été à la hauteur des attentes des douaniers qui veulent que soit stoppé le processus d'affaiblissement de la douane.

La discussion sur les métiers de la douane a laissé place à une approche dogmatique « budgétariste » qui repose sur le postulat que l'on peut réduire sans fin nos moyens sans baisse notable de notre capacité à exercer nos missions. Au bout du compte, cela a été rappelé au CTR, aucune véritable réflexion sur les

De la même manière, la direction générale refuse – c'était le cas une nouvelle fois à l'occasion du comité de réseau - de donner les informations nécessaires aux personnels, quant aux conséquences détaillées pour les services (fermetures, réduction des effectifs, etc..) de la mise en oeuvre de chacun des axes du PSD.

Il est donc impossible encore aujourd'hui d'entretenir un dialogue constructif au plus haut niveau, tant qu'on ne dispose pas d'études d'impact précises. Or, compte-tenu des enjeux, cela constitue le minimum d'information nécessaire dû, selon nous, aux représentants du personnel.

Au plan local, les conséquences des choix de l'administration se font ressentir de plus en plus lourdement. C'est le fonctionnement quotidien des services qui est mis en cause, c'est l'environnement de travail qui se dégrade, c'est la pression directe ou insidieuse sur les agents pour toujours faire plus et mieux avec moins, moins de moyens, moins d'effectifs, moins de pouvoir d'achat.

Nous ne pouvons pas accepter les suppressions d'emplois que vous allez appliquer dans notre interrégion. Quand bien même elles « s'imposent » à vous, vous les répartissez dans le cadre d'une stratégie délibérée de sabotage des services douaniers.

Tandis qu'aucune information n'a encore été faite sur la mise en œuvre du PSD et sur ses conséquences pour les services de l'interrégion, vous décidez par exemple de supprimer encore un emploi de cat B au SRE de Perpignan.

Comment ne pas parler encore de sabotage, lorsque à peine contraint l'an dernier d'annuler votre décision de fermer Port la Nouvelle, vous supprimez immédiatement un emploi de cat A et cette année encore un emploi de cat B ?

Et il en va de même pour le bureau de Port Vendres auquel vous prévoyez de retirer encore un agent.

Aucun des choix que vous opérez pour supprimer des emplois n'est acceptable, aucune suppression d'emploi n'est justifiée, encore moins aujourd'hui qu'hier. Il ne s'agit là que de satisfaire des exigences budgétaires, de plus en plus contestées par ailleurs.

En 2014, le printemps douanier et sa mobilisation sans précédent - tous grades, toutes branches, toutes spécialités confondus - nous a permis d'infléchir quelques dispositions du projet stratégique. Mais la version actuelle ne répond toujours pas aux attentes au plan économique et social, et ne garantit pas plus l'avenir de nos missions, celui de nos services et des douaniers qui y exercent tous les jours leurs fonctions.

Les agents ne peuvent se résoudre à accompagner le lent déclin de notre administration régaliennne. Ils sont de plus en plus déterminés à ne pas se laisser faire, à ne pas laisser démanteler les services douaniers. D'ores et déjà, vous le savez, des initiatives d'actions sont programmées !

Les représentants du personnel

(\*) Représentent 3/4 des 8 sièges au CTSD : CFDT 1 – CGT 3 – Solidaires 1 – UNSA 1



## -10 avant même le PSD V3... (\*)

Préalablement convoqué le 29 janvier dernier, mais boycotté par tous les syndicats, le CTSD a été reconvoqué ce jeudi 5 février. Seule l'UNSA avait choisi de ne pas y assister. Avant d'attaquer l'examen des sujets à l'ordre du jour, lecture d'une déclaration préalable a été faite par le SNAD CGT au nom des syndicats CGT, CFDT, Solidaires et UNSA. L'USD FO, ne partageant le fait que la déclaration commune qualifie de « sabotage » les suppressions d'emplois dans certains services, avait souhaité faire sa propre déclaration.

En réponse aux déclarations préalables, le directeur inter-régional a tenu à dire qu'il ne partageait pas l'utilisation du terme « sabotage » - on ne lui en demandait pas tant de toute façon - arguant qu'il essayait de faire les choix les moins pénalisants. Il a aussi souhaité préciser que le PSD était voulu et soutenu par le ministère et qu'il allait proposer une méthode de travail dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, avec les personnels et les organisations syndicales.

Concernant la dégradation des conditions de travail que nous dénonçons, il espère que le PSD avec son lot de simplifications – (et NDLR, d'abandons) – permettra de réduire les charges de travail.

A propos de la SURV, il considère que l'on ne peut plus réduire les effectifs et précise qu'il en a alerté la DG. Au sujet de l'implantation d'un CODT sur le Perthus, il a tenu à

confirmer que les arbitrages n'étaient pas rendus, que les arguments s'affrontent à l'intérieur de la DG, s'agissant d'un dossier complexe, entre autres, dans le cadre de la réforme territoriale.

### Point 1

Le PV du CTSD du 13 novembre 2014 a été approuvé par tous les syndicats. Pour la CGT, nous avons précisé que nous l'approuvons puisqu'il relate en effet la teneur des échanges. Nous avons cependant souhaité confirmer que lors de sa tenue, comme nous l'avions déjà dit, le comité technique n'était pas en mesure de se prononcer en toute connaissance de cause, sur



le dossier de la fermeture des recettes locales de Gignac et d'Olonzac, en l'absence d'avis du CHS (question par ailleurs contestée devant le tribunal administratif par la CGT).

### Point 2

Le règlement intérieur du CTSD conduisant à l'identique le précédent, a été voté à l'unanimité.

### Point 3

Monsieur BAR, en rappelant que les baisses d'effectifs s'imposaient

à lui, a présenté ses choix de répartitions des suppressions d'emplois. Cela se traduit de la manière suivante :

#### DI Montpellier

- 1 cat B (AG service GRH)

#### DR Montpellier

- 1 cat C (SURV BSI Montpellier)

#### DR de Perpignan

- 1 cat B (AG DR)

- 1 cat B (OPCO SRE)

- 1 cat B (OPCO Port la Nouvelle)

- 1 cat C (SURV BSI Perpignan)

- 1 cat C (SURV BSE Port Vendres)

- 1 cat B (SURV BSI Boug Madame)

- 1 cat C (SURV BSI Narbonne)

- 1 cat C (SURV BSI Le Perthus)

#### Vote Contre : CGT – CFDT et USD FO

Solidaires a refusé de participer au vote, précisant que tout était imposé et que aucune discussion n'était possible.

#### Point d'information sur la mise en œuvre du PSD

Pour le SNAD CGT, vu la teneur des propos récents de l'administration et du ministère sur le sujet, et l'attitude de la direction générale lors du comité de réseau du 22 janvier dernier, il n'y avait pas grand chose à espérer de la part du directeur général sur le PSD.

Personne n'a été déçu donc, puisque d'entrée, monsieur BAR a annoncé qu'il allait mettre en place trois « groupes de travail », mais que les mesures qui seraient soumises à discussion dans ce cadre n'étaient pas encore validées par la direction générale.

Donc, la seule chose qui ressort de ce point d'information, ce sont **trois groupes de travail interrégionaux** qui devront, selon l'administration, impérativement se tenir d'avril à juin :

- **En avril** 1 ou 2 GT sur le thème dédouanement/fiscalité,
- **En mai**, 1 ou 2 GT sur l'administration générale et le réseau comptable,
- **En juin**, 1 ou 2 GT sur la SURV.

**En sujets divers**, monsieur BAR s'est alarmé de la situation budgétaire de notre interrégion, qui d'une année sur l'autre boucle de plus en plus difficilement son exercice. Il estime qu'on est arrivé au bout de ce qu'il était possible de faire en terme d'économies, et que s'il fallait aller au delà de cette limite, cela voulait dire qu'on réduirait la capacité de fonctionnement des services.

Le directeur interrégional a démenti la suppression de la BSI de Port-vendres, annoncée au printemps dernier, lors de la visite du DR de Perpignan dans les services.

Nous sommes intervenus sur le problème de la sécurité des agents en contrôle à l'arrivée des avions à l'aéroport de Perpignan. En effet les collègues tournent le dos aux personnes accueillant les passagers, d'où un manque de sécurité et de discrétion puisque quiconque peut voir l'écran d'ordinateur. Notre participation aux réunions de sécurité aéroportuaire sur Perpignan s'impose et doit être remise à l'ordre du jour. La délimitation d'un périmètre de sécurité autour des aubettes devrait être proposée.

(\*) -10 : C'est le nombre d'emplois supprimés dans l'interrégion en 2015, avant même le début de la mise en œuvre du PSD dans sa 3ème version, issue des discussions qui ont été imposées au ministère grâce au rapport de forces construit jusqu'à la journée exceptionnelle du 20 mars 2014 à Paris !



**TOUTES ET TOUS À PARIS  
LE 24 MARS 2015**